



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Années 2022 et 2023



EDITO

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers partenaires,

A travers ce rapport d'activités, nous vous invitons à découvrir l'ensemble des travaux du Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine depuis début 2022 jusqu'à fin 2023.

L'ambition de notre équipe exécutive depuis le début du mandat 2020-2026 est de renforcer les coopérations et les solidarités entre nos 13 intercommunalités en positionnant la Multipole comme un outil facilitateur, de mise en commun, de mutualisation d'ingénierie pour faire converger les politiques publiques structurantes pour notre espace de vie : aménagement du territoire, développement économique, mobilités, transitions énergétique, écologique et alimentaire.

Ces deux années 2022 et 2023 ont été marquées par la poursuite de la révision du SCoT, qui s'est concrétisée par une délibération unanime pour l'arrêt du projet de SCoT le 16 décembre en comité syndical. Cette démarche se poursuit en 2024 pour parvenir à l'approbation à la fin de l'année et la traduction de ces nouvelles orientations au sein des documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, Cartes communales).

Dans la continuité et en lien avec les travaux de planification stratégique du SCoT, plusieurs chantiers de coopération se sont poursuivis en 2022 et 2023, comme par exemple :

- La démarche « habitat et sobriété foncière » pour accompagner les collectivités à relever les défis posés par le Zéro Artificialisation Nette et pour la reconquête du foncier et du bâti dégradé en cœur de village.
- L'animation de l'axe de travail dédié au foncier dans le cadre du Projet alimentaire territoriale, avec l'aide à la mobilisation du foncier communal pour installer des producteurs locaux.
- L'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables et la création d'une Société d'économie mixte dédiée aux énergies renouvelables, un outil partagé entre les EPCI, le conseil départemental et plusieurs partenaires privés pour mieux maîtriser et soutenir les grands projets de production d'énergies renouvelables.
- La constitution du GIP Grand Nancy Sud54 infrastructures et mobilités, nouvelle structure qui fédère tous les acteurs publics gestionnaires d'infrastructures et responsables des politiques de mobilité pour lutter contre la saturation des autoroutes A31-A33-A330 et développer les alternatives multimodales à l'autosolisme sur le bassin de vie nancéen.

Ces différents projets sont détaillés dans les pages qui suivent et nous espérons que vous trouverez ici des informations utiles pour mieux comprendre le rôle de notre Syndicat Mixte et pour vos propres démarches, au sein de vos collectivités.

A cette occasion nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des élus, partenaires et agents des collectivités qui s'investissent dans les différentes instances de la Multipole et qui animent et contribuent à tous ces travaux.

Comme nous en avons convenu en début de mandat, dans le respect des équilibres politiques et territoriaux, nous avons organisé un passage de relais à la présidence de la Multipole le 27 janvier 2024 : Pierre Boileau devenant président et Denis Vallance, premier vice-président. Cette évolution, pour engager cette deuxième partie du mandat de la Multipole, s'inscrit pleinement dans un esprit de collégialité et de coopération, pour le bien commun de notre territoire, des 13 intercommunalités et 434 communes qui le composent.

Bonne lecture à toutes et tous,

Bien sincèrement



Pierre BOILEAU

Président

Vice-président de la Métropole
du Grand Nancy



Denis VALLANCE

1^{er} Vice-Président

Vice-président de la CC du Pays de
Colombey et du Sud Toulinois

Avec les membres du Bureau syndical

SOMMAIRE

1. Organiser la révision et accompagner la mise en œuvre du SCoT

a. Révision du SCoT

- i. Définition du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- ii. La concertation publique
- iii. Arrêt du SCoT

b. Appui à la mise en œuvre du SCoT

- i. Démarche Habitat et sobriété foncière
- ii. Suivi des PLU / PLUi
- iii. Le SIG et la gestion des données liées à la consommation foncière
- iv. Coopération inter SCoT

2. Approfondir les coopérations territoriales

a. Développement économique

- i. Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- ii. Fret
- iii. Tiers lieux

b. Mobilités

c. Transitions

- i. Energies renouvelables
- ii. Alimentation

3. Mobiliser des ressources au service des 13 intercommunalités

a. Gouvernance et organisation des instances

b. Equipe technique / présentation des agents

c. Budget

1.Organiser la révision et accompagner la mise en œuvre du SCoT

a. Révision du SCoT

i. Définition du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Les ateliers DOO-DAACL

Faisant suite au débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique de décembre 2021, la concertation pour élaborer le DOO a été engagée, elle s'est opérée en trois étapes correspondant à trois séquences de travail thématique (économie et commerce, habitat et mobilités, transitions) organisées avec :

- Un questionnaire adressé aux élus (présidents d'intercommunalités, membres du Bureau syndical, membres de la commission Aménagement et, selon les thématiques, des commissions développement économique, mobilités et transitions) permettant de se positionner sur des propositions et des principes d'écriture du DOO, identifier les points consensuels et les points nécessitant d'être débattus.
- Un atelier rassemblant les mêmes élus permettant de débattre, reformuler ou approfondir les propositions d'orientations et d'objectifs.
- Le cas échéant, une réunion de la commission sur les thématiques concernées pour prolonger l'atelier.
- Une à deux réunions de la coopérative des 13 (composée des présidents d'EPCI et du bureau syndical) pour réaliser la synthèse de la séquence thématique et arbitrer sur les propositions d'écriture à intégrer au DOO.



Les questions liées au développement commercial et visant la rédaction du DAACL ont également été traitées dans le cadre d'un groupe de travail spécifique ouvert aux représentants des PPA et des intercommunalités.

Deux réunions de ce groupe de travail se sont tenues les 25 janvier et le 05 avril 2023.

Ces deux sessions de travail ont porté notamment sur les questions des localisations préférentielles pour le développement commercial.



Conférence générale du SCoT du 8 juillet 2022 à Sion

Lors de la conférence du 8 juillet 2022, plus d'une centaine d'élus des 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle se sont réunis à la Cité des paysages de Sion pour un point d'étape sur la révision du SCoT.

Les partenaires institutionnels, socioprofessionnels et l'ensemble des maires et élus des conseils communautaires à l'échelle de la Multipole étaient invités à ce temps fort pour :

- Partager les enjeux et l'état d'avancement de la révision du SCoT
- Présenter et valoriser les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Prendre en compte les attentes, les questionnements, les points d'attention des élus des différentes collectivités
- Echanger sur les enjeux relatifs à la sobriété foncière

A cette occasion, le géographe Martin Vanier, spécialiste des questions de coopérations inter-territoriales est venu apporter son témoignage et proposer un regard extérieur sur la démarche du Sud Meurthe-et-Moselle.

En synthèse de cette conférence, la Multipole a établi un document « Point d'étape de la révision du SCoT » qui a été adressé aux 434 communes, aux 13 intercommunalités et à l'ensemble des partenaires de la révision.

Débat en comité syndical sur le DOO

A l'issue des 3 séquences thématiques et de la conférence générale du SCoT, la réunion du comité syndical du 15/10/2022 a donné lieu à une présentation synthétique des propositions à intégrer au DOO et à un débat ouvert, notamment sur les objectifs de sobriété foncière.

A partir de ces orientations et des derniers arbitrages rendus par la Coop13, une première version du DOO a été établie et publiée début décembre 2022.

La tournée des EPCI (janvier à mars 2023)

Sur le même principe que lors la première tournée EPCI réalisée au printemps 2021, le président et les vice-présidents de la Multipole en charge de la révision du SCoT ont rencontré chacune des 13 intercommunalités, de janvier à mars 2023.

Cette tournée était l'occasion de présenter les principales orientations et dispositions intégrées à la 1ère version du DOO soumise à la concertation. Ces rendez-vous ont permis de rencontrer et d'échanger avec près de 400 élus des treize intercommunalités dans le cadre de conférences des maires, de conseils communautaires ou d'assemblées générales des conseillers municipaux.

A l'issue de ces rendez-vous, les EPCI ont pu apporter des contributions écrites complémentaires. 10 contributions écrites ont été réceptionnées entre janvier et juin 2023.



Réunions avec les Personnes Publiques associées et réunions techniques

Durant ces travaux relatifs au DOO et DAACL, plusieurs réunions techniques rassemblant les intercommunalités et les PPA se sont tenues, permettant d'intégrer des contributions, des améliorations de rédaction et de tenir compte de recommandations spécifiques.

Les PPA ont également pu formuler des contributions écrites, à partir de la première version du DOO diffusée à partir de décembre 2022 qui a permis d'établir une 2e version du DOO en juillet 2023.

A partir de la 2e version du projet de DOO établie en juillet 2023, une réunion officielle des Personnes publiques associées s'est tenue le 15 septembre 2023 en matinée afin de recueillir les derniers avis des partenaires. En complément à cette réunion avec les PPA, une réunion de concertation avec les acteurs socioprofessionnels, associations et conseils de développement s'est tenue le 15 septembre pour recueillir leurs avis sur la 2e version du DOO. Elle a rassemblé environ 10 participants.



Les réunions Coop13

Afin de faire le bilan de cette tournée, de prendre en compte l'ensemble des contributions des intercommunalités et des partenaires, de synthétiser et d'arbitrer les points d'évolution attendus dans les dispositions du DOO et du PAS, plusieurs réunions de la Coop 13 se sont tenues au cours de l'année 2023 :

- Le 31 mars 2023
- Le 25 mai 2023
- Le 22 septembre 2023
- Le 10 novembre 2023

Ces différentes réunions ont permis de faire évoluer et d'améliorer l'écriture du document à chaque étape.

A noter qu'entre les réunions du 22/09 et du 10/11/2023, 7 nouvelles rencontres ont eu lieu entre l'équipe de la Multipole et les intercommunalités qui le souhaitaient (conférence des maires, exécutif communautaire ou sous une autre forme).

Chaque réunion permettant à la fois de mieux partager les propositions du SCoT en révision et de tenir compte des points d'attention spécifique de l'EPCI concerné.

ii. La concertation publique

Au-delà d'élargir la mobilisation citoyenne au-delà des élus et des partenaires publics associés, plusieurs évènements de concertation ont été organisés tout au long du 1^{er} semestre 2023



Les balades paysagères

Les balades paysages ont été organisées aux mois de mai et juin. Leur objectif était **d'illustrer les enjeux du SCoT révisé** sur quatre thématiques : énergie, mobilité, alimentation et industrie. Au total, cinq balades ont eu lieu sur les territoires suivants :

- Communauté de communes de Vezouze-en-Piémont
- Communauté de communes du Sel et Vermois
- Communauté de communes de Terres Toulouses
- Communauté de communes du Bassin de Pompey
- Communauté de communes du Pays du Saintois

Ces balades ont été co-animées par Citoyens et Territoires, les élus et techniciens des communautés de communes et des communes d'accueil.

Au total, l'ensemble des balades paysages a réuni une centaine de personnes habitants, élus et organisateurs confondus.

Cette forme de concertation a trouvé un intérêt dans son approche informelle. La parole citoyenne était davantage mise en avant et valorisée. Un public large a pu être réuni pour ces cinq balades : enfants, jeunes adultes, retraités, élus et partenaires.

[Retrouvez ici le document synthétisant l'ensemble de ces balades](#)



Les apéro-débats

En parallèle des balades paysages, la Multipole a organisé des apéros-débats de juin à juillet. Ces événements ont été pensés de façon à pouvoir sensibiliser les habitants au SCoT dans plusieurs dimensions. Quatre apéro-débats ont eu lieu sur les territoires suivants :

- Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson
- Communauté de communes du Pays du Sânon
- Communauté de communes de Lunéville à Baccarat
- Métropole du Grand Nancy

Les grandes orientations abordées étaient :

- **Les transitions** : énergétiques et foncières
- **Les équilibres et les complémentarités** entre développement économique équilibré, mobilités plus durables et développement résidentiel plus qualitatif et diversifié
- **La qualité de vie** : amélioration de la qualité de vie et du bien-être des habitants

Les apéro-débats étaient ainsi organisés en deux temps. Le premier était consacré à une présentation des grands objectifs du SCoT. Le second était consacré au débat, à la prise de parole des habitants et des élus du territoire.

Près de soixante personnes ont été réunies par ces événements. Ces manifestations ont permis de regrouper élus, habitants, techniciens autour des grands enjeux de l'aménagement du territoire.

Les rendez-vous itinérants

Sous forme de stand à des marchés locaux ou de manifestation locale, la Multipole est allée directement à la rencontre des citoyens des territoires des Communautés de Communes de :

- Seille et Grand Couronné
- Pays du Colombey et du Sud Toullois
- Moselle-et-Madon
- Meurthe, Mortagne et Moselle

Ces événements étaient destinés aux habitants afin de les sensibiliser aux enjeux de l'aménagement du territoire et pour découvrir le champ d'action de la Multipole, porteuse du SCoT.

Il était l'occasion de discuter de sujets tels que :

- La répartition de la biodiversité sur le territoire Sud 54
- Les équilibres démographiques
- Les principaux flux de déplacements au sein du territoire

Une quarantaine de personnes ont pu échanger et émettre leur avis sur les orientations portées par le SCoT.

Cette forme de concertation a trouvé un grand intérêt pour sensibiliser la population en présentant un document de planification assez méconnu de la population.

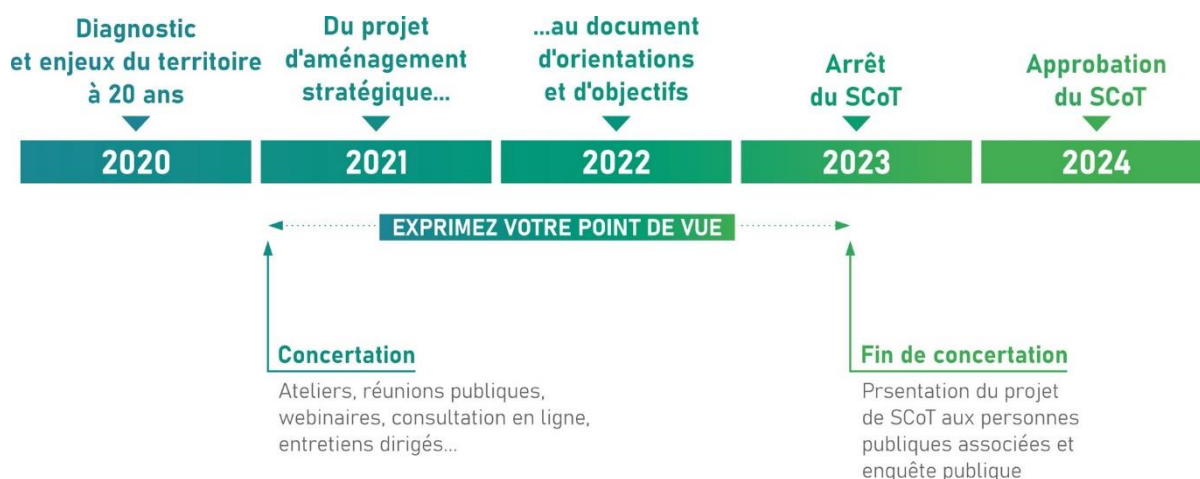
[Retrouvez ici le bilan de la concertation de la révision du SCoT](#)



iii. Arrêt du SCoT

Après plusieurs années de travail, le Comité Syndical de la Multipole Nancy Sud Lorraine a arrêté par délibération du 16 décembre 2023 le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle (SCoTSud54).

Ce projet est le fruit d'une large concertation, engagée depuis décembre 2019, qui a permis d'enrichir et conforter les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et sa déclinaison dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).



[Retrouvez ici l'ensemble des pièces constitutives du projet de révision du SCoTSud54 arrêté le 16/12/23](#)



b. Appui à la mise en œuvre du SCoT

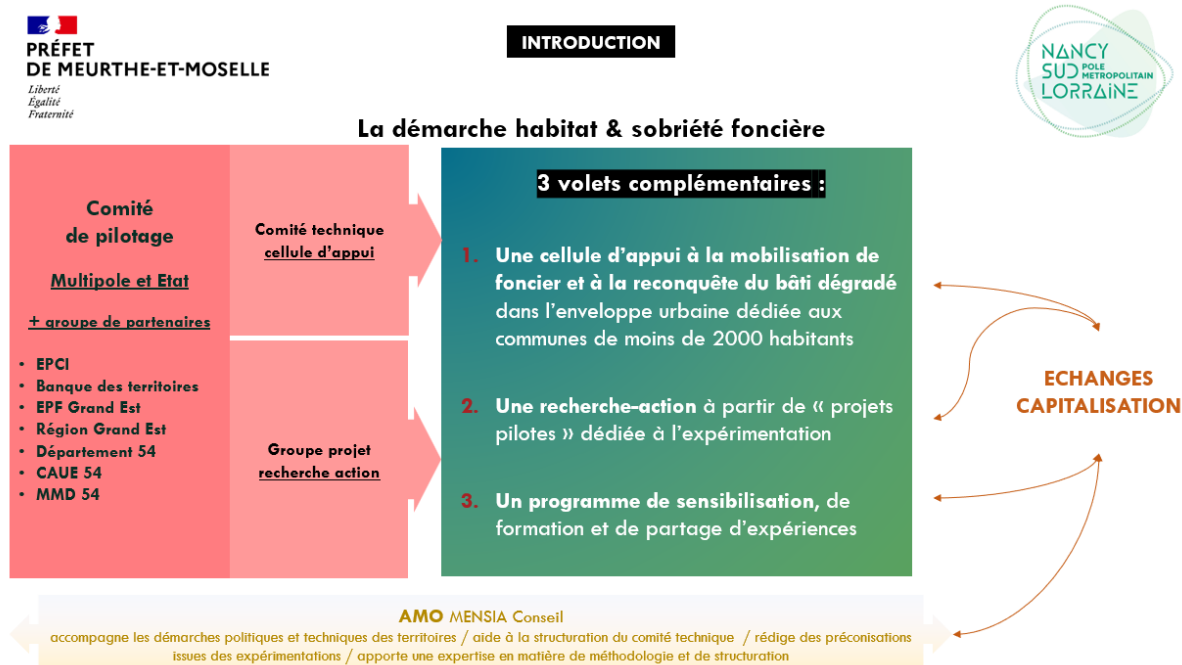
i. Démarche Habitat et sobriété foncière

Le SCoT révisé prévoit un objectif ambitieux de réduction de près de la moitié de la consommation foncière d'ici 2031, cherchant ainsi à anticiper la déclinaison progressive aux différentes échelles de la planification de l'objectif Zéro Artificialisation Nette amené par la loi Climat et Résilience de 2021. Pour accompagner les communes et les EPCI du territoire dans la mise en œuvre de cette ambition, la Multipole a lancé la démarche Habitat et sobriété foncière, en partenariat avec l'Etat et avec le soutien de la Région et de la Banque des territoires.

La signature de la convention entre la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et la Multipole Nancy Sud Lorraine a eu lieu le 14 décembre 2022.

Cette démarche comporte trois volets :

- La **cellule d'appui** à la reconquête du foncier et du bâti rural à destination des communes de moins de 2000 habitants
- La **recherche-action**, avec 6 projets pilotes, pour laquelle la Multipole est accompagnée par le cabinet de consultants Mensia Conseil
- La **sensibilisation** des acteurs locaux aux enjeux de sobriété foncière.



La cellule d'appui

La cellule d'appui à la reconquête du foncier et du bâti rural, coanimée avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, vise à accompagner les communes de moins de 2000 habitants pour la reconquête de bâtis dégradés. Opérationnelle depuis le 14 décembre 2022, il s'agit d'une porte d'entrée qui permet de réorienter les communes vers les bons partenaires qui pourront les accompagner en fonction des problématiques qu'elles rencontrent, qu'elles soient juridiques, techniques ou financières. Les communes peuvent faire appel à la cellule d'appui quel que soit le niveau de maturité de leur projet. Certaines ont seulement identifié des biens qui posent problème du fait de leur dégradation, détériorant l'image du village ou présentant un danger pour la population, tandis que d'autres ont déjà défini des projets et ont besoin d'aide pour leur mise en œuvre. L'apport de la cellule d'appui peut ainsi prendre la forme :

- D'un **accompagnement à l'émergence** : consolidation des objectifs, première analyse d'opportunité ;
- D'un **accompagnement pré-opérationnel** : examen des conditions de faisabilité, appui à la consolidation des partenariats financiers.



Au-delà de ses 2 chargés de mission dédiés, la cellule d'appui bénéficie de l'appui des différents acteurs de l'ingénierie locale. Sont partenaires de la démarche :

- la Banque des Territoires
- la Région Grand Est
- l'EPF Grand Est
- le Département de Meurthe-et-Moselle
- le CAUE de Meurthe-et-Moselle
- Meurthe-et-Moselle Développement

La cellule d'appui peut être sollicitée à l'adresse mail :

foncier-bati-rural@nancysudlorraine.fr

Support de communication

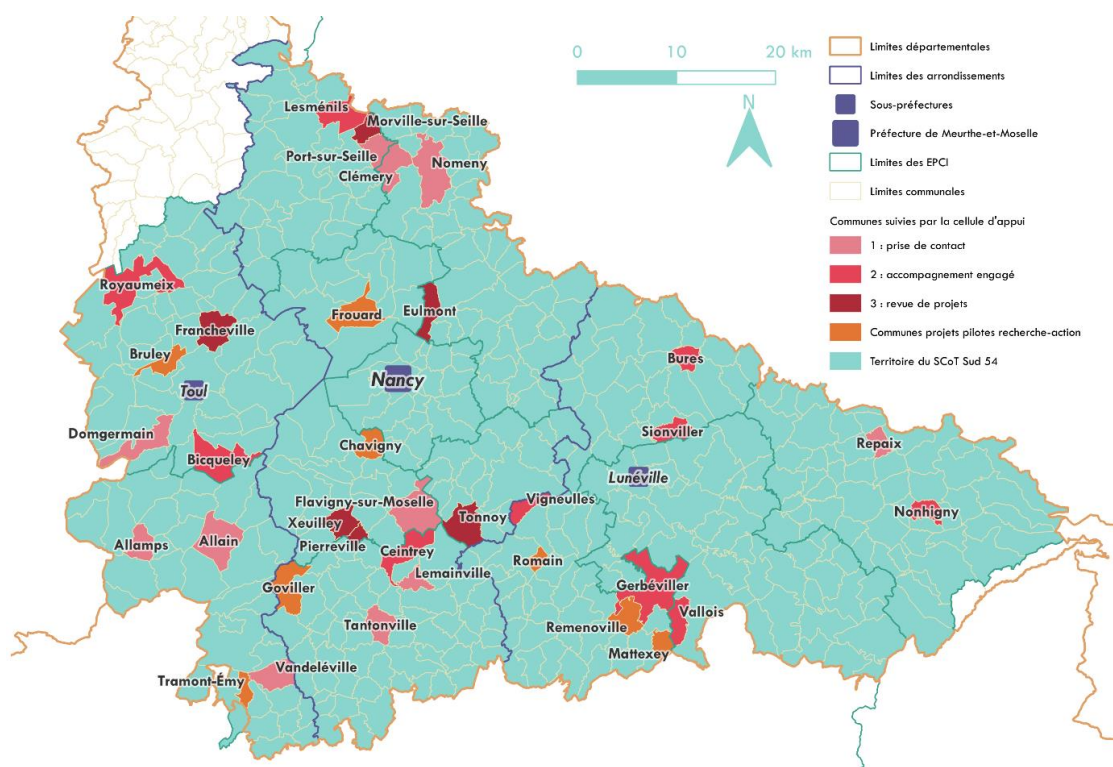
Chaque commune est invitée à fournir davantage d'éléments puis un déplacement sur place est organisé la plupart du temps pour bien se rendre compte de la situation à accompagner. Un premier niveau de réponse est apporté par la Multipole et la commune est redirigée vers les partenaires les mieux à même de l'accompagner sur les différents aspects de son projet. Tout au long de son projet, la commune peut solliciter la Multipole pour l'aider à dépasser les

difficultés qui se présentent à elle. Une fois par trimestre environ, le cas des communes suivies le nécessitant est abordée avec l'ensemble des partenaires de la démarche dans le cadre de revues de projets organisées en préfecture. Ainsi les maires présentent directement leur projet aux partenaires qui peuvent se prononcer sur l'accompagnement qu'ils peuvent apporter. Le premier comité de liaison comportant une revue de projet a eu lieu le 14 mars 2023.

A venir

En 2024, le fonctionnement de la cellule d'appui sera légèrement modifié. D'une part, le dispositif concernant initialement uniquement le territoire du SCoT Sud 54 est **généralisé à l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle**. L'animation dans la partie Nord du département sera réalisée par une nouvelle chargée de mission du CAUE, en lien avec la Sous-préfecture de Val de Briey. D'autre part, la cellule d'appui est **territorialisée par arrondissement**, ce qui implique, hormis pour l'arrondissement de Nancy, un suivi des projets pour l'Etat par les sous-préfectures où sont également organisées les nouvelles revues de projets.

Sur la première année d'activité de la cellule d'appui (décembre 2022 - décembre 2023), 27 communes ont approché la cellule d'appui et ont bénéficié de divers niveaux d'accompagnement. Pour certaines, seule une prise de contact a eu lieu tandis que d'autres sont déjà passées en revues de projets. Les projets de ces communes sont indiqués dans un tableau de suivi consultable par l'ensemble des partenaires.



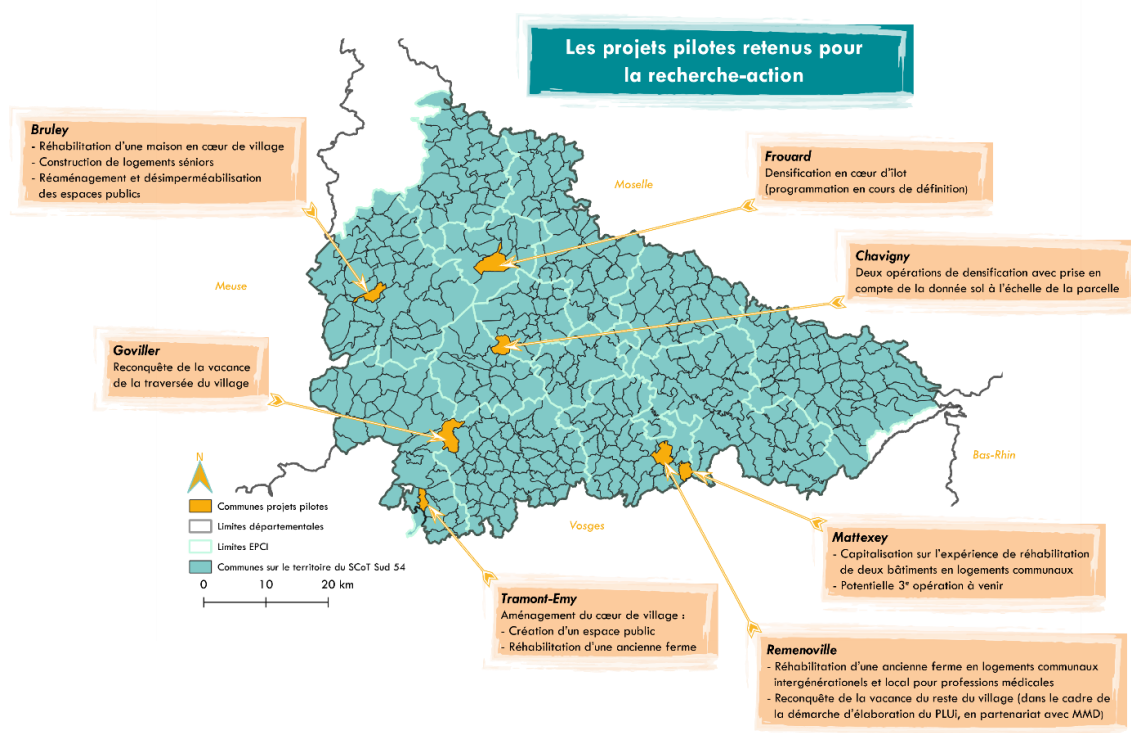
Les communes accompagnées par la cellule d'appui

La recherche-action

Le volet recherche action de la démarche Habitat et sobriété foncière vise à l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux besoins du territoire et aspirations des ménages en termes de logement dans le contexte d'un impératif de sobriété foncière. Sur ce volet, la Multipole est accompagnée par le **cabinet de conseil MENSIA** qui apporte une expertise méthodologique sur la structuration de la démarche et des temps d'échanges, tire les enseignements des expérimentations des projets pilotes et propose des pistes de réflexion sur les suites à donner. Parmi les communes candidates à l'appel à manifestation d'intérêt en 2022, sept ont été choisies pour devenir projets pilotes, c'est-à-dire terrain d'étude pour cette recherche-action : Bruley, Chavigny, Frouard, Goviller, Mattexey, Remenoville et Tramont-Emy.

A venir

En ce qui concerne Remenoville et Mattexey, il a été décidé début 2024 de **porter l'expérimentation à l'échelle intercommunale de la Communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle** dans le cadre de l'élaboration du **plan local d'urbanisme intercommunal** en partenariat avec leur assistance à maîtrise d'ouvrage **Meurthe-et-Moselle Développement**. Il s'agit d'explorer les liens potentiels entre la reconquête opérationnelle de bâti vacant et la planification.



Les projets pilotes retenus pour la recherche-action

Le suivi des projets pilotes permet aux communes concernées de bénéficier d'un accompagnement à la mise en œuvre de leurs projets mais **l'objectif de la recherche-action est pour la Multipole l'émergence de solutions répliquables ailleurs sur le territoire**. La première période d'activité de la cellule d'appui et les premiers enseignements de la recherche-action permettent d'identifier des difficultés importantes au portage d'opérations de logement en secteur détendus, a fortiori en réhabilitation. Les acteurs privés de la promotion et les bailleurs sociaux ne souhaitent pas intervenir dans ces territoires où la taille des opérations n'est pas adaptée à leurs modèles d'intervention et ne permet pas de dégager des recettes suffisantes pour les rendre rentables voire seulement équilibrées. Lorsque l'envergure des travaux est trop importante pour un particulier, les communes souhaitant maintenir, diversifier ou augmenter leur offre en logement par des opérations de réhabilitation n'ont souvent que le portage communal comme dernière possibilité, sans pour autant qu'elle soit toujours envisageable ou souhaitable.

A venir

Un des axes forts de la recherche-action va donc être dans les prochains mois **l'étude de la pertinence et de l'opportunité de la création de nouvelles solutions de portage d'opération de logement en secteur détendu**.



La sensibilisation

La démarche Habitat et sobriété foncière intègre une programmation de sensibilisation des élus et techniciens du territoire aux enjeux de sobriété foncière. Plusieurs actions de sensibilisation ont déjà pu être organisées en 2023 :

- La **conférence-débat sur la fonctionnalité des sols** « Sol ou foncier, quel projet de territoire à l'heure de la sobriété ? » animé par Sol & Co et l'Université de Lorraine le 14 mars 2023
- La **journée de formation** animée par Sol & Co à Chavigny le 24 mai 2024

- Présentation de la composition des sols et de leurs fonctions
- Echantillonnage de sols concernés par un projet d'aménagement
- Le **cycle de visite « Qualité de vie et sobriété – qu'en pensent les habitants ? »** organisé en partenariat avec le CAUE de Meurthe-et-Moselle et Citoyens & Territoires Grand Est. Les visites avaient vocation à partager les expériences de communes qui ont mené des projets d'aménagement liant sobriété foncière et qualité de vie, notamment en centres de village. Les différents événements sont :
 - La visite de Laneuvelotte le 10 juin 2023
 - La visite de Bruley le 29 septembre 2023
 - L'après-midi d'échanges et d'ateliers le 16 février 2024 introduite par un court-métrage produit par la Multipole revenant sur les visites (disponible sur la chaine Youtube de la Multipole : <https://youtu.be/fZxHg22VR4s?feature=shared>).



ii. Suivi des PLU / PLUi

Au-delà des travaux de révision du SCoT, le syndicat mixte poursuit l'accompagnement à la mise en œuvre du document en vigueur, approuvé en décembre 2013.

En tant qu'outil de planification, le SCoT Sud54, vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, de préservation de l'environnement et des paysages ou encore de développement d'activités et d'aménagement commercial.

Pour garantir sa mise en œuvre, le Document d'Orientation et d'Objectifs s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents de planification tels que les PLUi, PLU et Cartes Communales, à des opérations foncières et d'aménagement (ZAC, lotissements et permis

L'équipe du Syndicat mixte est invitée, en qualité d'expert, à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Obligatoirement consultée sur des projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces agricoles ou naturelles, la CDPENAF est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols.

Les élus du Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine disposent également d'un siège à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Cette dernière se réunit pour examiner les projets de création et d'extension d'ensembles commerciaux dont la surface est supérieure ou égale à 1000m², au regard de trois critères : le développement durable, la protection des consommateurs et l'aménagement du territoire. Ces projets doivent également être compatibles avec les orientations du SCoT Sud54 relatives au commerce.

iii. Le SIG et la gestion des données liées à la consommation foncière

Le SCoT Sud54 porte un objectif de préservation des ressources foncières naturelles, agricoles et forestières et s'en donne les moyens grâce à des règles limitant l'étalement urbain (prioriser l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines, définition d'un objectif raisonné de production de logements par secteur, seuil de densité résidentielle à respecter...).

En 2019-2020, le Syndicat mixte de la Multipole a ainsi développé en interne un « Mode d'occupation des sols » (MOS), base de données permettant de comparer l'occupation du sol entre 2010 et 2020. Cet outil a servi à établir le diagnostic de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols dans le cadre de la révision du SCoT et à engager les premiers échanges sur les objectifs de réduction du rythme d'artificialisation.

Néanmoins, dans la mesure où la Région Grand Est a développé avec ses partenaires un outil d'observation de l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE2) qui couvre désormais tout le territoire régional depuis fin 2021, il apparaît plus opportun d'exploiter cette base de données plus précise et complète et permettant également des comparaisons avec d'autres territoires.

Le Syndicat mixte de la Multipole souhaite donc utiliser la BD OCS GE2 à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour définir la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des dix dernières années et établir les objectifs chiffrés de réduction du rythme de l'artificialisation à l'horizon 2031, tels que prévus par la loi Climat et résilience.



Différence de définition de la tâche urbaine entre l'OCS GE2 de la Région Grand Est et le MOS de la Multipole sur la commune de Pagney-derrière-Barine

Outre la gestion des données liées à la consommation foncière, le chargé de mission SIG assure également des fonctions support sur la recherche ou la création de données géolocalisées ainsi que sur la réalisation de cartes 2D ou de webcartographie en relation avec les différentes thématiques de la Multipole.

Cette année, la mission SIG aura notamment pour projets de :

- Contribuer à la mise en place d'un observatoire partagé de l'artificialisation, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT
- Continuer à suivre le chantier sur la mobilisation du foncier public pour l'alimentation locale
- Mettre à disposition les ressources, données ou cartographies utiles aux collectivités membres de la Multipole pour la mise en œuvre du SCoT ou pour d'autres politiques publiques (mobilités, énergies, alimentation...)
- Accompagner la démarche « habitat et sobriété foncière » sur la question d'une webcartographie collaborative pour l'appui aux communes

iv. Coopération inter SCoT

Dans la continuité des travaux de coopérations interSCoT à l'échelle de la Lorraine, la Multipole a participé en 2022-2023 aux travaux de la conférence régionale des SCoT du Grand Est qui a permis de mobiliser les 37 établissements porteurs de SCOT et des territoires non couverts par un SCoT pour établir une proposition à la Région sur la territorialisation des objectifs de réduction des consommations foncières dans le cadre de la modification du SRADDET.

Dans le cadre des échanges avec le SCoT des Vosges centrales, un séminaire interSCoT a été organisé en juin 2022 à Messein sur les enjeux du fret fluvial et ferroviaire sur le sud lorrain, avec l'appui de l'agence SCALEN.

En novembre 2023, une 2e séquence d'ateliers interSCoT Sud54 / Vosges centrales « Territoires voisins : enjeux communs ? » a été organisée en deux temps : le 7 novembre à Mirecourt et le 13 novembre à Velle-sur-Moselle.

Ces deux séances ont permis de rassembler une vingtaine d'élus des deux territoires pour :

- Partager la connaissance du contexte géographique de l'espace InterSCoT dans le Sud Lorrain, en repérant les enjeux communs à ces intercommunalités limitrophes, à l'échelle des bassins de vie de proximité (Charmes, Mirecourt, Vézelize, Bayonnais).
- Partager la connaissance des contenus des 2 SCoT et des conditions de mise en œuvre (pour montrer qu'un côté n'est pas moins contraignant que l'autre, suite aux révisions des deux SCoT).
- Permettre aux élus de faire connaissance, partager des expériences et échanger des points de vue en petits groupes de travail, en questionnant les enjeux communs et en repérant des pistes de coopération à approfondir.



ii. Développement du report modal du fret

En juin 2022, un séminaire interSCoT Sud 54 / Vosges centrales dédié aux enjeux du fret et de la logistique a été organisé avec l'appui de l'agence SCALEN à Messein.

Ce temps fort a permis d'initier un travail de coopération avec la communauté d'agglomération d'Epinal et le syndicat mixte de Port lorrain (composé de VNF et de la Région). Une étude partenariale sur les potentiels de développement du report modal sur le ferré et le fluvial à grand et à petit gabarit a été réalisée fin 2022 par le bureau d'études SETEC en enquêtant auprès d'une vingtaine d'entreprises (chargeurs et opérateurs de transports) pour identifier les grands flux pouvant être reportés à court ou moyen terme sur le fluvial ou le ferré.

La démarche s'est prolongée et a été élargie en 2023 avec l'appui de l'agence SCALEN qui a animé plusieurs ateliers avec les chargeurs et les principaux opérateurs de transports logistiques des territoires sud lorrains, afin de consolider le diagnostic mais également identifier les freins au développement du report modal et les attentes vis-à-vis des acteurs publics.

iii. Tiers lieux

A l'issue de l'étude sur le développement des Tiers lieux réalisée en 2020-2021 et du premier forum des Tiers lieux, (à l'Octroi à Nancy en octobre 2021), la Multipole a organisé un évènement - forum « Tiers lieux, territoires et étudiants entrepreneurs », en partenariat avec le Pôle entrepreneuriat étudiant de l'Université de Lorraine. Il s'est tenu à Champenoux en juin 2022, en partenariat avec la CC Seille et Grand Couronné.



b. Mobilités

Depuis plusieurs années, la Multipole a affirmé son ambition de coordonner les politiques de mobilité des 13 intercommunalités pour mieux répondre aux attentes des citoyens.

La feuille de route du mandat porte ainsi comme objectifs :

- Organiser la cohérence et les continuités des offres de mobilité en facilitant l'intermodalité.
- Consolider un bouquet de services accessible à tous les habitants en tout point du territoire.
- Permettre à tous de se déplacer dans de meilleures conditions, à moindre coût et en réduisant l'usage de la voiture individuelle au maximum.
- Lutter contre la saturation routière aux entrées de la Métropole du Grand Nancy.
- Maîtriser les besoins de mobilité par des politiques d'aménagement et d'urbanisme adaptées.

Ces objectifs stratégiques ont été repris dans le projet du SCoT arrêté en décembre 2023.

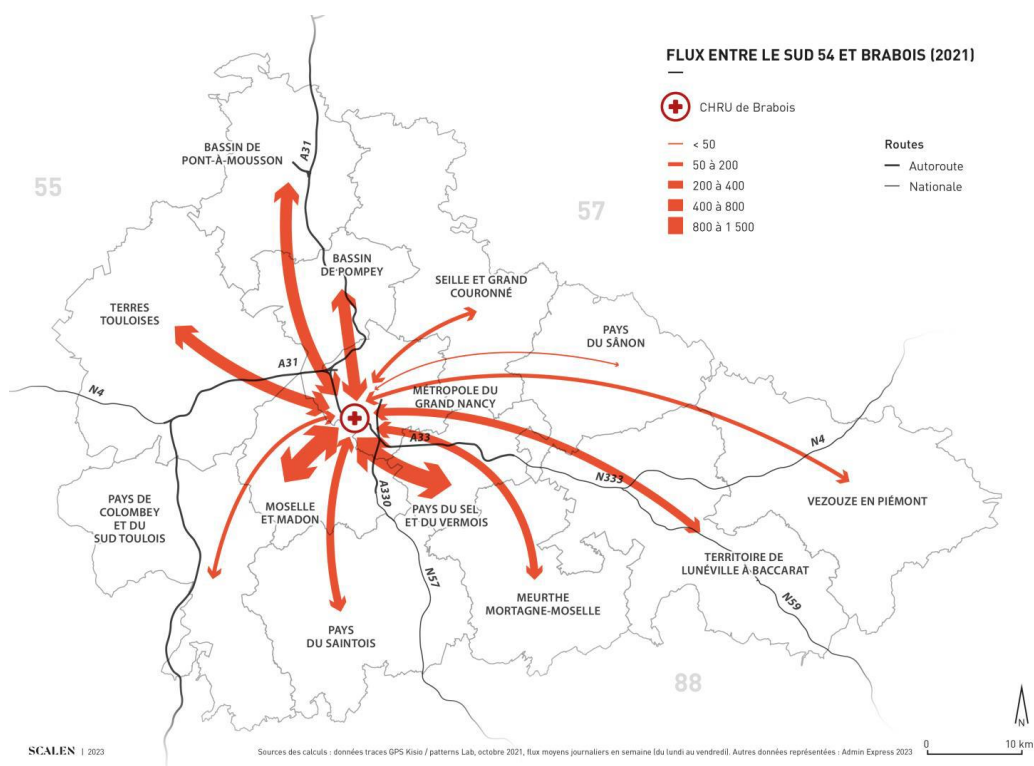
Travaux de l'Atelier des mobilités

Depuis 2021, les 13 intercommunalités de la Multipole sont désormais couvertes par une compétence « AOM » et les travaux de la commission mobilité ont permis d'engager « l'Atelier permanent des mobilités » qui constitue à la fois un outil d'observation et de mise à disposition de données liées aux pratiques et aux services de mobilité du territoire (plate-forme webcartographie confié à l'agence SCALEN) et un espace permanent d'échanges d'expériences entre les intercommunalités dont l'animation est pilotée par la Multipole.

La plate-forme cartographique et multimédia permettant de partager l'ensemble des ressources et données de l'observatoire a été rendue opérationnelle en 2022 et continue d'être alimentée et actualisée au cours des années 2022 et 2023.

Sur le volet partage d'expériences, la volonté de création d'un atelier des mobilités s'est confirmée et affinée lors de la commission mobilité du 31 janvier 2022. Les travaux entamés au démarrage de l'Atelier des mobilités ont permis de dégager la nécessité d'un séminaire qui a eu lieu le 28 septembre 2022 à la Maison des Sports de Tomblaine. Ce dernier a réuni 34 participants, élus, techniciens, professionnels du covoiturage pour, dans un premier temps, partager une meilleure interconnaissance de l'écosystème du covoiturage local, et par la suite, travailler sous forme d'atelier à ce qui pourrait être mis en œuvre pour renforcer les usages. Ce séminaire a été suivi par 3 réunions de l'atelier des mobilités :

- Le 27 septembre 2023 à l'ENSAIA pour partager les résultats de l'étude des alternatives multimodales à la saturation autoroutière du bassin de Nancy et réfléchir de manière plus spécifique aux enjeux de mobilité dans l'accès au Technopole de Brabois.
- Le 25 octobre 2023 à l'agence SCALEN pour un approfondissement des conclusions du séminaire covoiturage et la préfiguration d'un outil numérique de communication.
- Le 7 novembre 2023 à la Métropole du Grand Nancy pour une réunion elle aussi axée sur l'enjeu de la mobilité pendulaire des actifs du plateau de Brabois et sur la perspective de mise en œuvre de lignes de car express.



Carte des flux de mobilités allant vers Brabois

Démarche de coordination covoiturage

Les suites de la journée covoiturage du 28 septembre 2022 ont donné lieu à une analyse et des débats lors de la commission mobilité du 10 février 2023. Les pistes de mise en place d'une solution de numérique pour une plate-forme de mise en relation à l'échelle de la Multipole et les initiatives de communication à développer ont été explorées. Il en a résulté le besoin de renforcer l'articulation entre les initiatives des intercommunalités et les projets en expérimentation.

Lors de l'atelier des mobilités du 25 octobre 2023, des contours plus précis d'un outil qui s'inscrit dans une complémentarité de l'offre diverse et souvent temporaire des AOM est brossée. Ce portail numérique, dans un contexte de multiplicité des acteurs, des offres de soutien financiers, des formes d'organisation de covoiturage et des infrastructures naissantes, aura pour objectif d'orienter les habitants, et plus spécifiquement ceux peu habitués à ces

pratiques, à savoir trouver l'offre qui leur correspond le mieux. En parallèle, une communication multisupport (affichage, réseaux sociaux et peut-être audiovisuel) sera développée pour sensibiliser le grand public à l'intérêt du covoiturage et à la plus-value de se renseigner sur le portail du Sud 54.

Cette démarche fera l'objet d'un appel d'offres à partir de mars 2024, dans l'objectif d'un lancement à la rentrée scolaire de septembre 2024.



Démarche partenariale et étude des alternatives multimodales sur A31/A33

A l'initiative du Préfet de Meurthe-et-Moselle, dans la continuité de la concertation sur le projet A31bis, une démarche partenariale a été engagée en 2021 pour travailler sur la problématique de saturation autoroutière sur le bassin de vie de Nancy. Cette démarche réunit l'Etat, la Région, le Département et les intercommunalités autorités organisatrices de mobilités, avec la Multipole.

Une étude des alternatives multimodales à la saturation autoroutière du Bassin de Nancy a été menée de février 2022 à mai 2023 par SCALEN et le CEREMA, dans l'objectif de modéliser les conséquences des projets multimodaux, d'infrastructures et d'évolution des localisation d'activités économiques et d'habitat sur le trafic.

La démarche s'est déroulée autour des jalons suivants :

- 23 février 2022 : **CoPil de lancement** et définition des enjeux et de la méthodologie de travail
- 1^{er} semestre 2022 : **Collecte des informations** sur les évolutions prévisibles du territoire et définition du « **scénario de référence** » qui permettra de chiffrer le trafic futur, ses variables d'évolution et ses conséquences.
- 2nd semestre 2022 : **Simulation** des scénarios, diagnostic des dysfonctionnements et détermination de principes d'aménagement.

- 11 novembre 2022 : **CoPil intermédiaire** et introduction d'une discussion autour de la création d'un **Groupement d'Intérêt Public** pour gérer les suites de l'étude.
- 1^{er} semestre 2023 : **Faisabilité** sommaire des préconisations d'aménagement, définition des **scénarios de projet** et analyses.
- 7 mai 2023 : CoPil de restitution de l'étude et présentation des différents scénarios

La Multipole a assuré l'animation du comité de pilotage, mais également des six comités techniques, de cette démarche aux côtés de l'Etat.

Faisant rapidement suite aux recommandations de l'étude et souhaitant se donner les moyens de maintenir la dimension partenariale créée autour des enjeux de développement de l'offre multimodale et de réalisation d'infrastructures nécessaires, au service d'une fluidification des déplacements, le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) Grand Nancy Sud 54 – Infrastructures et mobilités, a été créé par la signature d'une convention constitutive le 5 juillet 2023.

Croisant ses travaux avec ceux de l'atelier des mobilités et les démarches régionales comme la définition d'un SERM (Service Express Régional Métropolitain) Lorraine-Luxembourg, le GIP a réuni sa première assemblée générale le 22 décembre 2023 dans l'objectif de se définir une méthode de travail ainsi qu'une feuille de route pour la mise en chantier des alternatives multimodales et des infrastructures, mais également de continuer à partager et à concerter sur les avancées des projets des différents membres.



c. Transitions

i. Energies renouvelables

Schéma directeur des énergies renouvelables

En 2022, dans le cadre de la révision du SCoT, la commission Transitions a travaillé sur les potentiels de développement des ENR et la définition d'un scénario de mix énergétique à l'horizon 2050 (avec l'appui du bureau d'étude AKAJOULE).

Le SCOT révisé fixe un objectif minimal de 50% des consommations couvertes par la production d'ENR en 2050 soit à minima 4 670 GWh/an. Afin d'atteindre cet objectif, les élus de la Multipole ont décidé de se doter d'un schéma directeur des énergies renouvelables avec comme objectifs :

- Qualifier et spatialiser les potentiels de développement, pour l'ensemble des filières ENR
- Définir collectivement les objectifs de production et les conditions de développement souhaitées (charte de développement), dans le respect des enjeux sociaux, environnementaux, paysagers, alimentaires et des équilibres territoriaux
- Planifier les objectifs de production à l'échelle du SCoT et identifier les complémentarités et flux, pour pouvoir ensuite les décliner par EPCI
- Organiser, valoriser et compléter les ressources et outils d'ingénierie disponibles pour accompagner les projets
- Accompagner l'appropriation de ce SDE par les collectivités et acteurs du territoire

Une consultation de marché public à procédure adaptée a été lancée en début d'été 2023 pour un choix du prestataire à la rentrée 2023.

La commission transitions du 27 octobre 2023 a permis de présenter le groupement retenu pour l'accompagnement de la Multipole dans sa démarche. Les attendus et objectifs du schéma ont été ajustés avec les élus, techniciens, partenaires et le groupement BL-évolution et Atopia.



Société d'Economie Mixte Nancy Sud Lorraine Energie

En 2022 et 2023, la Multipole a accompagné l'étude de faisabilité puis la constitution de la SEM Nancy Sud Lorraine Energies, outil de co-investissement et de soutien au développement de la production d'énergies renouvelables qui participera à la mise en œuvre du Schéma directeur des ENR (travail sur l'offre de service, constitution du tour de table des co-investisseurs, établissement d'un plan d'affaires prévisionnel, élaboration des statuts et pacte d'actionnaires).

Dans le cadre d'une mission confiée à la SCET et SOLOREM, l'année 2023 a été consacrée à la préparation du plan d'affaires prévisionnel et à la consolidation du tour de table avec les partenaires publics (intercommunalités du Sud54 et conseil départemental) et les partenaires privés (caisse des dépôts et consignations, crédit agricole, SOLOREM, Lorraine Energies renouvelables).

La création de ce nouvel outil au service des intercommunalités pour accompagner la maîtrise publique des grands projets d'installation ENR sur le territoire, doit intervenir courant 2024.

Programme ACTEE

Sur le volet efficacité et sobriété énergétique, la Multipole a coordonné la réponse des territoires sud lorrain à un appel à manifestation d'intérêt de la FNCCR (fédération des collectivités exploitantes de réseaux) : programme ACTEE 2 pour la rénovation énergétique du patrimoine public.

Le territoire est lauréat de cet AMI ; en 2022 et jusqu'à la fin d'année 2023 la Multipole assure la mise en œuvre du projet avec les collectivités partenaires (Métropole, Pays Terres de Lorraine, PETR Val de Lorraine et Lunévillois, CC Sel et Vermois et Agglomération d'Epinal).

Le programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ii. Alimentation

Animation volet foncier agricole au sein du PAT Sud Meurthe et Moselle

L'action de la Multipole sur les questions d'alimentation s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Sud 54.

En 2022, la gouvernance du Projet Alimentaire Territorial s'est réorganisée autour de 4 axes de travail.

1. La structuration des filières alimentaires locales
2. La mobilisation du foncier vers l'alimentation locale
3. La stratégie d'achats responsable et la commande publique
4. La valorisation d'un récit populaire et inclusif sur l'alimentation

Dans ce contexte, la Multipole assure l'animation de l'axe de travail lié au foncier et accompagne la Métropole du Grand Nancy en charge de l'animation de l'axe de travail sur la structuration des filières.

En 2022 et 2023, la démarche de mobilisation du foncier public pour aider à l'installation de producteurs locaux s'est poursuivie avec l'appui de Terres de liens et de la Chambre d'agriculture.

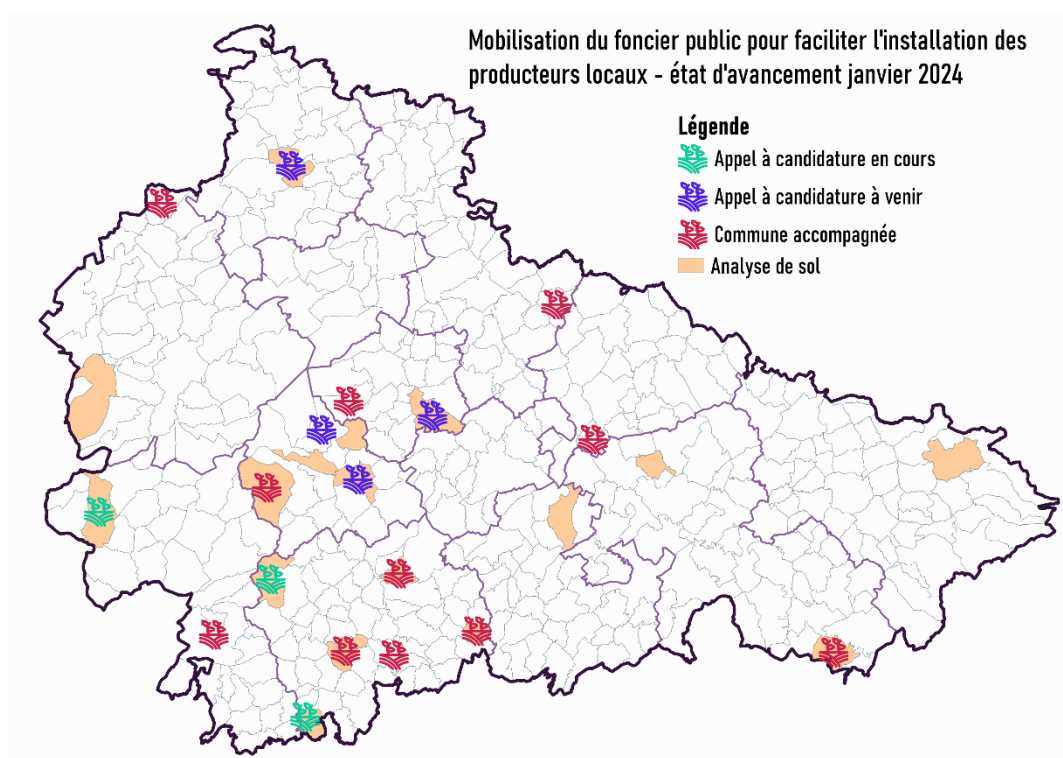
Deux journées d'échanges et de mise en relation sur la mobilisation du foncier public pour l'installation de producteurs locaux avec la participation d'élus locaux, techniciens et futurs porteurs de projets et élèves en formation se sont déroulées le 31 mars 2022 à Manoncourt en Woevre et le 29 novembre 2022 à Blainville sur l'Eau.



De nombreuses collectivités du territoire disposent de potentiels fonciers ou s'interrogent sur les moyens d'aider l'installation ou le développement de productions alimentaires sur notre territoire.

Le fort taux de retour au questionnaire lancé en 2021 montre l'intérêt prégnant des communes sur cette question alimentaire (94 communes ont répondu sur 434).

Au final en deux années, 34 sites ont fait l'objet de prélèvements et d'analyse agropédologiques, une vingtaine de communes et 2 communautés de communes disposant de foncier adapté pour l'installation d'un producteur ont été accompagnées pour le valoriser. Ce qui représente 66 hectares. L'accompagnement par Terre de Liens et la Chambre d'agriculture a permis d'organiser les appels à candidature pour rechercher des producteurs. Au moins 5 installations ont déjà pu être effectuées et plusieurs appels à candidature sont en cours.



Etat d'avancement de la démarche mobilisation du foncier public pour faciliter l'installation de producteurs locaux

La Multipole a organisé une **journée d'échanges sur le thème « Mobiliser les terres agricoles pour l'alimentation locale : comment changer d'échelle ? » le 9 juin 2023** à la Cité des paysages à Sion.

Cette journée, co-organisée avec la Chambre d'agriculture, le Pays Terre de Lorraine, la SAFER et Terre de Liens a rassemblé une quarantaine de participants. Ces échanges ont permis de mettre en évidence :

- le besoin d'une mobilisation conjointe des territoires et de la profession agricole face au défi du renouvellement des générations et de la transmission-reprise des fermes
- la tendance au démantèlement et à l'agrandissement excessif des fermes qui rend compliqué l'orientation pour « une agriculture de proximité ».
- les difficultés pour les nouveaux agriculteurs à reprendre les fermes pour des raisons financières (surtout hors cadre familial).

- la SAFER dispose d'outils de maîtrise foncière mais ne peut financer le portage foncier.

Au vu des expériences d'autres territoires, il y a un fort intérêt d'étudier le principe d'un fonds commun permettant d'acquérir ou porter temporairement des biens fonciers agricoles et favoriser l'installation de producteurs répondant aux objectifs du PAT.

3. Mobiliser des ressources au service des 13 intercommunalités

a. Gouvernance et organisation des instances

Réunis en comité syndical, en « coopérative des 13 », en bureau, en commission ou en groupe de travail spécifique, les élus et les agents des intercommunalités se rencontrent régulièrement pour échanger, partager et renforcer leurs partenariats.

Les trois Pays ou PETR du Pays du Lunévillois, de Terre de Lorraine et du Val de Lorraine sont également associés aux différentes instances politiques et techniques.

De même, le syndicat mixte travaille en relation avec les représentants du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, de la Région Grand Est et de l'Etat selon les sujets.

L'instance décisionnelle : le comité syndical

Le comité syndical compte 84 délégués titulaires et 38 suppléants.

Ces élus sont désignés par les intercommunalités membres du syndicat mixte. Le nombre de représentants dépend du nombre d'habitants de l'intercommunalité : de 2 représentants pour la CC du Sânon à 29 pour la Métropole du Grand Nancy.

En 2022, le comité syndical s'est réuni à 4 reprises : en mars et avril, en octobre et en décembre.

Tandis qu'en 2023, il s'est réuni à 3 reprises : en février, mars et en décembre.



L'instance exécutive : le bureau syndical

En janvier 2024, le nouveau Bureau syndical a été mis en place composé comme suit :

- Pierre BOILEAU, Président (Vice-président de la Métropole du Grand Nancy)
- Denis VALLANCE, 1er Vice-Président (Vice-président de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois)
- Odile BEGORRE-MAIRE, 2e Vice-présidente (Vice-présidente de la CC du Bassin de Pompey)
- Philippe ARNOULD, 3e Vice-président (Président de la CC de Vezouze en Piémont)
- Jean-Pierre COUTEAU, 4e Vice-président (Vice-président de la CC Terres toulaises)
- Laurence WIESER, 5e Vice-présidente (Conseillère déléguée de la Métropole du Grand Nancy)
- Claude THOMAS, 6e Vice-président (Président de la CC de Seille et Grand Couronné)
- Bruno MINUTIELLO, 7e Vice-président (Président de la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat)
- Filipe PINHO, 8e Vice-président (Président de la CC Moselle et Madon)
- Olivier MARTET, Président de la Commission " Aménagement du Territoire - SCoT " (Vice-président de la CC Meurthe Mortagne Moselle)
- Michel BREUILLE, Président de la Commission " Mobilités " (Vice-président de la Métropole du Grand Nancy)
- Michel FICK, Président de la Commission " Développement économique " (Conseiller métropolitain du Grand Nancy)
- Bernard BERTELLE, Président de la Commission " Transitions énergétiques et alimentaires " (Vice-président de la CC du Bassin de Pont-à-Mousson)

L'instance exécutive élargie : la « coopérative des 13 »

Depuis le début du mandat, il a été décidé de mettre en place un espace de travail permanent entre les 13 présidents d'intercommunalités et le Bureau syndical : cette instance est dénommée « coopérative des 13 ».

b. Equipe technique / présentation des agents

Début 2024, l'équipe technique est composée de 8 agents :

- Thibault VALOIS, directeur
- Christelle KENTZINGER, assistante de direction
- Benjamin LAMBERT, chef de projet urbanisme - SCoT
- Benjamin MALGRAS, chargé de mission mobilités, transitions énergétique et alimentaire
- Antoine MAFFÉIS, chef de projet GIP Grand Nancy Sud 54 - infrastructures routières et mobilités
- Alicia OJEDA, chargée de mission habitat et sobriété foncière
- Antoine MORDELET, chargé de mission habitat et sobriété foncière
- Cédric PARENT, chargé de mission système d'information géographique et communication

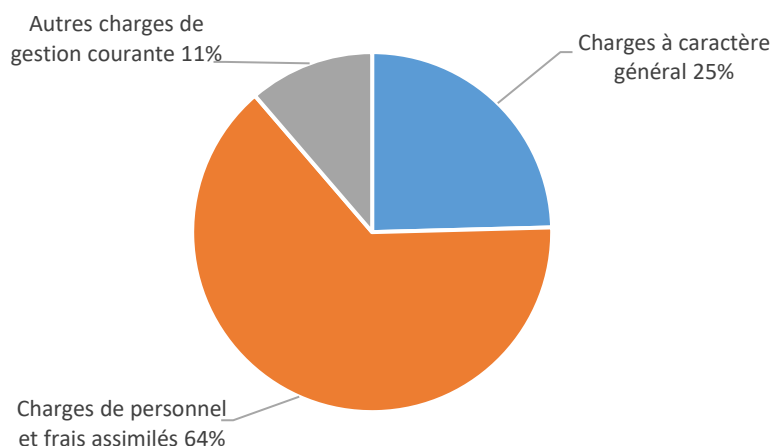
c. Budget

Les ressources budgétaires du syndicat mixte correspondent aux cotisations versées par les 13 intercommunalités membres et aux subventions reçues pour la mise en œuvre de projets spécifiques.

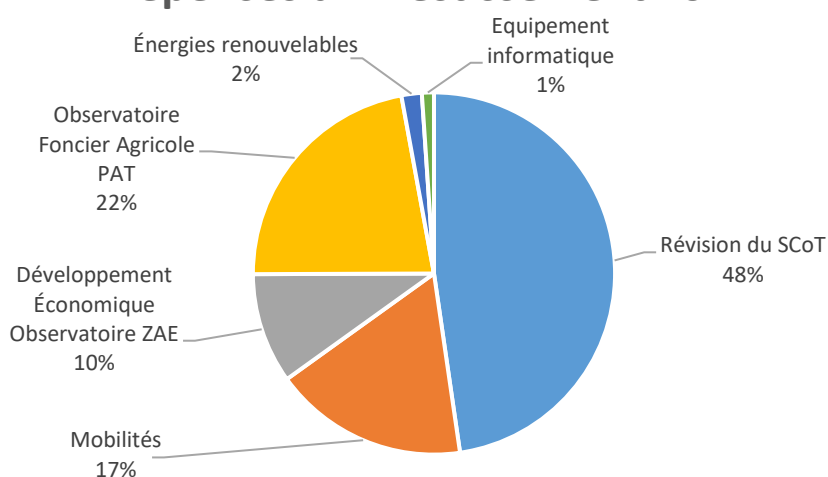
Le produit annuel des cotisations des intercommunalités est de 720 000 €. Cela correspond à une clé de répartition suivante tenant compte pour 1/3 du revenu moyen / habitant, pour 1/3 de la richesse du bloc communal (Potentiel financier agrégé PFIA 2019) et pour 1/3 de la population de l'intercommunalité.

Le Compte administratif 2022 :

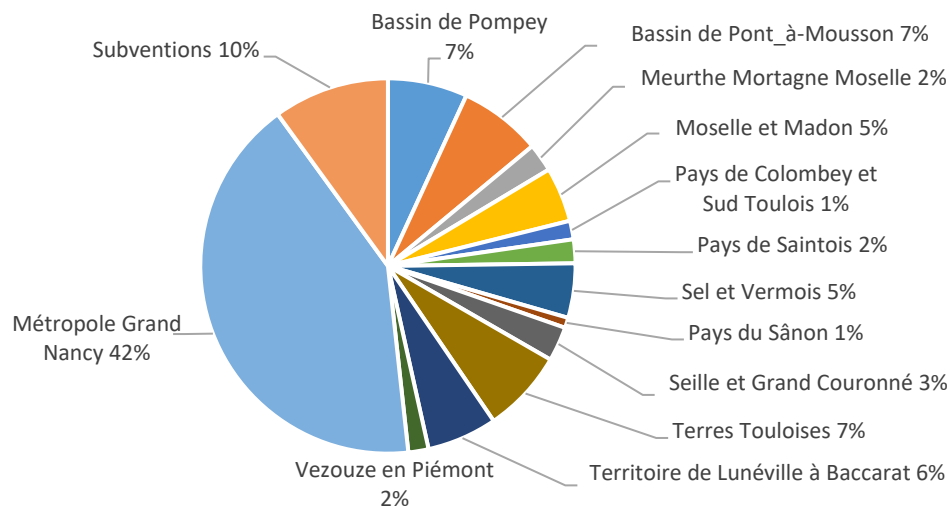
Dépenses de Fonctionnement 2022



Dépenses d'Investissement 2022

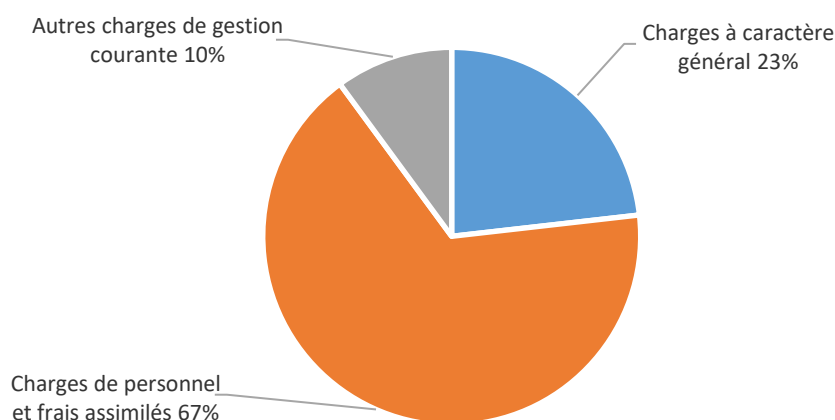


Recettes de Fonctionnement 2022

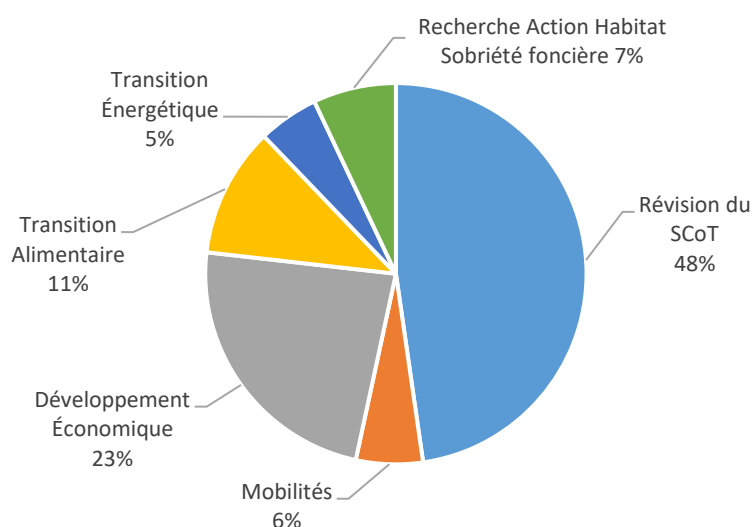


Le Compte administratif 2023 :

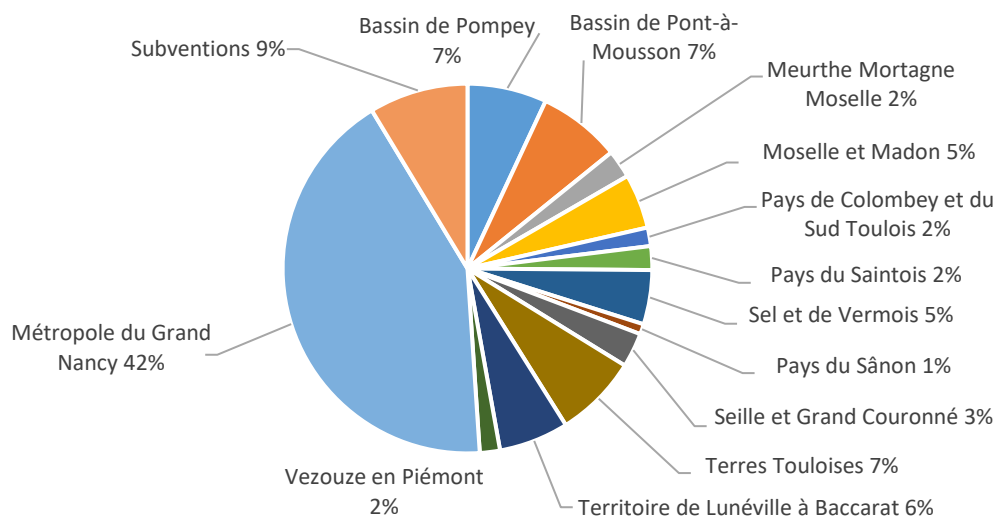
Dépenses de Fonctionnement 2023



Dépenses d'Investissement 2023



Recettes de fonctionnement 2023





Crédits photographiques : Multipole Nancy Sud Lorraine, IGN, Alstom, Est Républicain et illustrations : Scalen, Sur les toits



Syndicat Mixte Nancy
Sud Lorraine
9 rue Gustave SIMON
54000 NANCY
Tel. 03.83.27.91.89
www.nancysudlorraine.fr